

M. NICHOLSON: Je suis également fort heureux que ces visites soient incluses. Je me demande si, pendant notre séjour à Montréal, nous pourrions visiter une fabrique de produits pharmaceutiques qui ne soit pas tout à fait canadienne, mais plutôt nord-américaine. Je songe ici à *Ciba* dont le bureau principal est en Suisse, sauf erreur.

Le PRÉSIDENT: Nous allons prendre note de tout cela et le soumettre à l'étude du Comité. La difficulté que présente ce voyage à Montréal, c'est que pendant deux jours nous visiterons trois endroits que nous avons d'abord recommandés, il faudra que nous allions à droite et à gauche.

Si nous voyons trop de gens durant ces deux jours, je ne pense pas que nous retirions grand profit de notre enquête. Mais si le Comité veut que nous fassions la visite en question à un moment en particulier, je crois que ce sera acceptable.

M. NICHOLSON: Je connais assez bien l'industrie des produits chimiques et les différences qui existent entre le Canada et l'Europe et aussi entre les États-Unis et l'Europe.

Le PRÉSIDENT: Me permettez-vous de me renseigner là-dessus, monsieur Nicholson, et je ferai un rapport à la prochaine séance?

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Je crois que bon nombre de ces sociétés européennes n'ont pas d'installations complètes pour la fabrication au Canada, mais j'en connais une qui fait au Canada tous ses essais pour l'Amérique du Nord. Je pense qu'il s'agit de la société *Ayerst, McKenna and Harrison Ltd.*

M. MITCHELL: Je pense que les sociétés européennes ayant des succursales au Canada et aux États-Unis y font plutôt de l'emballage que des expériences.

M. VALADE: Puis-je demander à M. Nicholson des éclaircissements? Parlez-vous de la matière brute, de la production de la matière première servant à la composition des produits chimiques et pharmaceutiques?

M. NICHOLSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Puis-je passer à l'article suivant, je veux dire les attributions du Comité. L'article (B) se lit ainsi: «Les dangers qui peuvent être imputables à la contamination des aliments par suite de l'emploi des produits chimiques, pour détruire les mauvaises herbes, les insectes et d'autres espèces de vermine.»

1. «Remarques du président». Je les ai faites lors de la première séance.
2. Contrôle des résidus de produits parasitaires dans les aliments, en vertu de la Loi et des Règlements sur les aliments et drogues.
3. Enregistrement et contrôle des produits antiparasitaires, en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.
4. Rôle de l'entomologiste provincial dans l'utilisation des produits antiparasitaires.
5. Épreuves toxicologiques des produits antiparasitaires avant leur utilisation.
6. L'évaluation industrielle et commerciale se rapportant à la mise au point des produits antiparasitaires.
7. La nécessité d'utiliser les produits antiparasitaires dans la production agricole.
8. Les pratiques agricoles courantes relativement à l'utilisation des produits antiparasitaires au Canada et les tendances pour l'avenir.

1. J'ai déjà fait mes remarques.

2. (a) Déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable J. Waldo Monteith, de M. G. D. W. Cameron, sous-ministre,